



Communiqué de presse

Montpellier, le 18 février 2019

La Chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé les comptes et la gestion du Centre hospitalier de Narbonne (Aude)

La chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion du centre hospitalier (CH) de Narbonne, pour les exercices 2011 et suivants.

Cet établissement, d'une capacité de 565 lits toutes activités confondues, est l'hôpital de référence du territoire Narbonne-Lézignan-Corbières. Il se situe dans un environnement caractérisé par une intense activité estivale mais aussi une population vieillissante. Dans ce cadre, l'hôpital a développé une stratégie de développement de son pôle médecine et de sa filière gériatrique. La présence d'un institut de formation en soins infirmiers (IFSI) est un atout majeur pour l'hôpital : chaque année, celui-ci recrute ainsi 1/5^{ème} de la promotion. La chambre relève que la généralisation de l'organisation du temps de travail du personnel infirmier en 12 heures n'a pas été suivie d'une véritable évaluation de ses effets.

La situation financière est marquée, en fonctionnement, par la forte progression des charges de personnel, liée notamment au recours à du personnel médical intérimaire, qui concourt au déséquilibre grandissant entre les recettes (+ 16 % sur la période 2011-2016), et les dépenses (+ 23 %). Cette évolution défavorable s'est conjuguée à la mobilisation des seules ressources propres de l'établissement pour le financement, en 2012-2013, d'un centre de gériatrie représentant, à lui seul, la moitié des dépenses d'investissement sur toute la période au contrôle. L'épargne disponible du centre hospitalier, dans ces conditions, baisse de façon drastique entre 2011 et 2016 : la capacité d'autofinancement brute a ainsi diminué de 4,3 M€ en 2011, à 1,2 M€ en 2016. Fin 2016, elle ne permet plus de couvrir le remboursement annuel en capital des emprunts. Cette évolution défavorable a perduré en 2017 et les fonds propres apparaissent insuffisants pour soutenir l'investissement.

La trésorerie, apparemment favorable, résulte pour partie d'un décalage dans le temps entre le recouvrement des créances et le paiement des factures : cette situation, par définition instable, fait peser en outre, sur le long terme, des risques en matière de paiement d'intérêts de retard aux fournisseurs. La chambre, à partir du cas des créances de la caisse pivot, a proposé à l'établissement un plan d'amélioration de la chaîne de la facturation.

Contact presse: Hélène Motuel-Fabre

helene.motuel-fabre@crtc.ccomptes.fr tel : 04 67 20 73 01  @crococcitanie